Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS Autonomie : actualité juridique et financière

Une demi-journée en webinaire

jeudi 4 février 2027 de 9h30 à 12h30

Une revue des textes les plus récents impactant le fonctionnement
et le financement des ESSMS du secteur "Autonomie"

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification
(ARS et Départements).

Les gestionnaires d'ESSMS "Autonomie" (PA, PH, SAD)

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Le programme complet sera établi au début de janvier au vu des derniers textes parus (de nombreux textes étant fréquemment publiés en toute fin d'année).

On étudiera :

Les dispositions de la LFSS impactant le secteur Autonomie

Les autres textes législatifs ou réglementaires qui vont impacter le secteur Autonomie à partir de 2027

Le cas échéant, les dernières instructions ou circulaires ministérielles.

Horaire

Le webinaire débutera à 9h30
et se terminera à 12h30.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu de matinée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

Le bulletin d'inscription est en page 2

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

ESSMS Autonomie : actualité juridique et financière

jeudi 4 février 2027 de 9h30 à 12h30

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 395 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- soit en y apposant le cachet de la collectivité
- soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf).**
La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé
et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.
Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation
comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement, numéro SIREN ou SIRET

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants ( ) x 395 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75